



MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à

1880 B E X

Bex, le 3 février 2012

PREAVIS No 2012/01

Concernant la construction d'une halle pour le stockage des plaquettes de bois de chauffage sur la parcelle communale 2270, en Combes.

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis fait suite au préavis 2010/01. Il présente en détail le projet de construction d'une halle de stockage. Au vu de l'évolution du dossier du chauffage à distance (CAD) et les expériences des Communes voisines, le projet a dû être revu en divers points. Ainsi, le crédit demandé pour la réalisation d'une

centrale de chauffage à bois est aujourd'hui largement dépassé et le montant de Fr. 350'000.-- réservé à la construction d'une halle pour le stockage des plaquettes a été absorbé par l'exécution de travaux plus importants que prévus initialement et découlant notamment du nombre supérieur de raccordements. A ce propos, une demande de crédit complémentaire parviendra le moment venu au Conseil communal.

Emplacement

Des problèmes de droit de superficie complexes et une procédure promettant d'être longue nous ont convaincus d'abandonner l'implantation de ce hangar à l'emplacement des cabanons de la Société des Poulets de Bex, aux Dévens.

Nous nous sommes alors tournés vers un autre secteur de la localité, à l'intérieur du PPA Les Combes, à proximité des serres communales. Cette zone présente de nombreux avantages :

- bonne exposition aux vents pour le séchage des plaquettes ;
- orientation de la toiture propice à la pose de panneaux photovoltaïques ;
- difficulté d'implanter une entreprise dans cette zone présentant passablement de nuisances dues à la présence de la Station d'épuration et du Centre de ramassage des déchets carnés (l'Etat de Vaud a renoncé à son centre pour les cantonniers) ;
- zone facilement accessible et relativement proche du CAD ;
- respect de la définition de la zone du PPA.

Descriptif du bâtiment

Le premier projet a été revu et agrandi. En effet, la prévision initiale de consommation annuelle du CAD était d'environ 3'000 m³ de plaquettes, soit environ 1'000 m³ de bois pleins. A ce jour nous avons décidé d'étendre ce chauffage à d'autres bâtiments communaux (Grande Salle, Poste de police, Hôtel de Ville, etc). Le besoin annuel passe alors à 4'500 m³ de plaquettes, soit 1'500 m³ de bois pleins. Ces chiffres ne comprennent pas une extension du CAD à d'autres bâtiments, ni une nouvelle installation dans le futur complexe de la Servanne.

Nous avons dès lors opté pour la construction d'une halle permettant le stockage d'un volume d'environ 3'000 m³ au lieu des 2'000 m³ prévus à l'origine du projet.

L'expérience d'Ollon nous a incités en outre à planifier le goudronnage des surfaces de stockage des bois longs afin d'éviter les corps étrangers (cailloux) lors du déchiquetage, lesquels pourraient, s'ils se retrouvaient dans les plaquettes, endommager les installations du CAD. De surcroît, l'accès et le nettoyage des places de dépôt et des voies de circulation s'avère beaucoup plus aisé en toutes saisons sur un sol bitumineux.

Fourniture de bois

Le Service forestier fournira le bois déchiqueté au CAD au prix convenu de Fr. 45.-- le m³ de plaquettes. Ce prix englobe les coûts suivants :

- Fr. 15.--/m³ pour le bois
- Fr. 15.--/m³ pour le transport du bois (plein et déchiqueté)
- Fr. 8.--/m³ pour le déchiquetage
- Fr. 7.--/m³ pour les charges de construction de la halle
- Fr. 45.--/m³ de plaquettes rendues livrées dans le silo du CAD.

Ayant revu notre plan de gestion des forêts communales, la possibilité de coupe passe ainsi de 3'000 m³ à près de 6'000 m³ de bois pleins par année. De ce fait, il ne sera pas nécessaire de puiser dans le bois de service pour produire le bois énergie, de même que nous pourrions toujours garantir la fourniture de bois de feu pour nos concitoyens.

Panneaux photovoltaïques

Nous vous rappelons que nous avons obtenu en novembre dernier le label « Cité de l'Énergie » et nous entendons non seulement promouvoir mais encore favoriser les énergies renouvelables.

Dans cet esprit, la toiture de la halle orientée Sud-Est est considérée comme proche de l'idéal. Les 214 m² de surface brute de panneaux pourraient produire 30'000 kWh. par an. Swissgrid reprendrait la production d'énergie à un prix

d'environ 35 ct. par kWh, soit plus ou moins Fr. 5'400.-- par an. Pour l'heure et nous basant sur le préavis comme sur le projet de centrale hydro-électrique à la Step, la reprise par la Société des Forces Motrices de l'Avançon au prix de 9 ct. par kWh peut être considérée comme raisonnable. Le rendement estimé se monterait entre Fr. 2'000.-- et Fr. 3'000.-- par an.

Certes, l'investissement consenti pour cette installation, lequel est estimé à environ Fr 175'000.--, n'est pour l'heure pas rentable dans un calcul économique. Il est cependant important que les collectivités montrent par l'exemple, la volonté de sortir, à terme, de l'énergie nucléaire, conformément à la décision des Chambres fédérales.

Enfin et à titre d'information, nous vous confirmons que l'enquête publique ouverte du 3 décembre 2011 au 2 janvier 2012 n'a soulevé aucune remarque ni opposition de la part de tiers.

Récapitulatif financier (TTC)

Terrassement, goudronnage, fondations, accès ..	Fr.	220'000.--
Charpente métallique	Fr.	110'000.--
Couverture, ferblanterie	Fr.	100'000.--
Panneaux photovoltaïques	Fr.	175'000.--
Ingénieurs et direction des travaux	Fr.	40'000.--
Géomètre	Fr.	20'000.--
Fouilles et aménagement de la route d'accès	Fr.	20'000.--
Divers et imprévus.....	Fr.	35'000.--
Total	Fr.	<u>720'000.--</u>

Nous ajoutons que cette construction peut bénéficier d'un prêt sans intérêt du Service des forêts de la faune et de la nature (SFFN), d'un montant maximum du 50% du coût des travaux.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- o vu le préavis municipal No. 2012/01 ;
- o entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
- o considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation de construire une halle pour le stockage des plaquettes de bois de chauffage sur la parcelle communale 2270, en Combes ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 720'000.-- à porter à l'actif du bilan sous la rubrique « Bâtiments et constructions », compte 9141.001 ;
3. d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 24'000.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

Dans l'attente de connaître votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  Le secrétaire :
P. Rochat D. Lenherr

Annexes : 1 plan de situation
1 plan d'exécution

Municipal responsable : M. P.-Y. Rapaz



